

LE SENTIMENT DE JUSTICE SOCIALE: ENTRE ÉQUITÉ ET ÉGALITÉ

Les Québécois ont-ils l'impression de vivre dans une société juste?
Se sentent-ils personnellement traités de façon équitable? Tout dépend
de qui répond à la question. Les jeunes, les femmes et les anglophones,
notamment, ont des perceptions particulières.

SIMON LANGLOIS

Professeur, Département de sociologie, Université Laval

*Amick Boitras, L'État du Québec 2016
Montréal, Del Bono, 2015 : 245-250.*

Comment les Québécois évaluent-ils l'état de la justice sociale au Québec? Pour répondre à cette question, nous avons sondé près de 3 000 Québécois sur le sentiment de justice, les inégalités et l'exclusion sociale¹. Puis, nous avons distingué le jugement que portent les citoyens sur l'état de la justice sociale au sein de notre société – la macrojustice – et l'évaluation qu'ils font de leur situation personnelle vécue – la microjustice.

Il ressort de notre analyse des résultats que la représentation de la justice sociale n'est pas la même selon qu'on l'évalue à l'échelle de la société ou à l'aune de sa propre situation. Cette différence est attribuable au fait que les individus apprécient l'état de la justice sociale au moyen de deux principes différents mais complémentaires : le principe d'équité et le principe d'égalité.

SEPT QUÉBÉCOIS SUR DIX ESTIMENT VIVRE DANS UNE SOCIÉTÉ JUSTE

Le sentiment de macrojustice a été mesuré à partir de la question : « Diriez-vous que la

société québécoise est plutôt juste ou plutôt injuste ? » Au total, 70 % des Québécois répondent « plutôt juste » et 30 %, « plutôt injuste ».

Si les Québécois considèrent en forte proportion que la société dans laquelle ils vivent est plutôt juste, les femmes sont moins nombreuses (65 %) que les hommes (75 %) à le croire, de même que les jeunes de 18 à 35 ans, qui se démarquent avec une proportion plus faible que la moyenne (61 %). Le fait que le mouvement étudiant du printemps 2012 était encore frais à leur mémoire au moment du sondage pourrait expliquer cet écart.

D'ailleurs, plus les personnes avancent en âge, plus elles estiment que la société québécoise est juste – 80 % chez les personnes âgées de 75 ans ou plus. Les personnes les moins scolarisées (qui ont terminé leurs études primaires ou secondaires) sont moins nombreuses à juger que la société québécoise est plutôt juste (63 %); ce pourcentage augmente avec le niveau d'études, grim pant à 77 % chez les diplômés universitaires.

Il existe aussi un clivage entre les classes sociales. Plus de 73% des personnes exerçant une profession qui exige un diplôme collégial ou universitaire (emplois de techniciens, professions libérales, travail de gestion et d'administration) perçoivent le Québec comme une société juste, mais seulement 60% des

moins élevés de ce groupe linguistique. Soulignons que l'enquête a été réalisée en plein débat public sur le projet de loi 14 modifiant la Charte de la langue française (la loi 101), une question sensible pour les Anglo-Québécois.

Pour les fins de l'analyse, les immigrants allophones ont été classés dans

Si les Québécois considèrent en forte proportion que la société dans laquelle ils vivent est plutôt juste, les femmes sont moins nombreuses (65%) que les hommes (75%) à le croire, de même que les jeunes de 18 à 35 ans.

ouvriers, des employés de bureau et du personnel œuvrant dans les services et la vente sont du même avis. De leur côté, les travailleurs de la classe moyenne, c'est-à-dire ceux qui ont des revenus annuels bruts de 50 000 \$ à 100 000 \$, jugent à 77% que notre société est juste.

L'enquête révèle un profond malaise chez les anglophones du Québec: une faible proportion d'entre eux (40%) considèrent leur société comme étant plutôt juste, contrairement aux francophones (75%). Le sentiment négatif de macrojustice – l'idée que la société est «plutôt injuste» – est plus prononcé chez les femmes, les personnes les moins scolarisées, les jeunes et les ménages à revenus

l'un ou l'autre des deux groupes linguistiques – francophones ou anglophones – en fonction de la langue dans laquelle ils ont répondu au questionnaire.

MOINS DE REVENUS, MOINS DE JUSTICE SOCIALE ?

Si les Québécois estiment en majorité vivre dans une société juste, ils se montrent beaucoup plus critiques en ce qui concerne leur propre situation (microjustice): sur le plan de leurs revenus, ils sont plus nombreux à croire qu'ils sont traités de façon inéquitable².

Les différences entre classes sociales sont plus nettes dans l'évaluation de la microjustice. Moins leur revenu est élevé,

moins les personnes sondées estiment que leur propre rémunération est équitable. Les employés de bureau, le personnel des services et les ouvriers sont aussi moins nombreux à juger leur rémunération équitable que les travailleurs des classes supérieures (cadres et professionnels). Le sentiment de ne pas recevoir sa juste part est fortement ressenti chez les travailleurs au bas de l'échelle socioéconomique, ce qui était moins le cas dans leur évaluation de la justice sociale à l'échelle de toute la société (macrojustice). Ainsi, l'évaluation de leur situation personnelle n'est pas nécessairement porteuse d'une critique de l'ensemble de la société.

Estimant vivre dans une société plutôt injuste, comme on l'a noté plus haut, les jeunes ne se distinguent pas des autres groupes d'âge dans l'évaluation de la micro-justice sociale. En effet, à part pour les plus âgés (65 ans et plus), qui considèrent plus fortement être traités de manière équitable, les jeunes Québécois jugent leur situation personnelle de la même façon que les autres groupes d'âge.

Contrairement aux jeunes, les femmes expriment une critique globale de la société et manifestent aussi plus d'insatisfaction vis-à-vis de leur situation personnelle. Elles sont plus critiques que les hommes dans leur évaluation de la justice aussi bien à l'échelle de la société qu'au niveau de leur situation personnelle: un écart de 10% les sépare des hommes dans les deux cas.

De leur côté, les anglophones se comportent exactement comme les francophones lorsqu'il s'agit de poser un

jugement sur leur situation personnelle. Les mêmes clivages (selon le sexe, l'âge, la classe, etc.) se retrouvent dans les deux groupes linguistiques pour ce qui est de la microjustice sociale. Ainsi, il y a un fort contraste entre le regard porté par les anglophones du Québec sur leur société et celui qu'ils posent sur leur propre situation.

Quand il est question d'insatisfaction à l'égard de son revenu et du sentiment d'injustice, les gens ne se comparent pas « aux membres du 1% » qui se détachent du peloton des salariés, mais plus souvent à des personnes de leur entourage, de leur milieu social ou encore d'un groupe social qui est significatif à leurs yeux. Ce phénomène, bien connu des sociologues, a aussi été observé dans notre enquête.

Le sentiment d'injustice quant à sa propre situation est plus prononcé chez les personnes qui sont en mobilité sociale descendante (statut social moins élevé que celui du milieu familial d'origine) et chez celles qui ont connu des difficultés en carrière ayant conduit à une perte de statut social. Il en va de même des personnes qui jugent que leur situation personnelle est moins bonne que celle de leurs proches parents, ou encore moins favorable que celle d'autres salariés jugés de niveau social équivalent. Ces résultats vont dans le même sens que ceux d'autres études semblables menées au Québec ou ailleurs.

L'INFLUENCE DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ

À la lumière de ces résultats, nous formulons l'hypothèse que les individus portent

un jugement sur la justice sociale en se référant aux principes d'équité et d'égalité.

L'équité renvoie à la reconnaissance des mérites et de la contribution personnelle; elle est compatible avec l'existence de différences et d'inégalités. On accepte que l'adjoint administratif gagne moins que son supérieur hiérarchique (femmes ou hommes dans les deux cas), mais si l'écart grandit au-delà des « limites du rai-

timent de justice diffère selon que l'on se réfère aux principes d'équité ou d'égalité.

Les anglophones en offrent une bonne illustration. Comme chez les francophones, les Anglo-Québécois les moins favorisés tendent à juger leur situation personnelle peu équitable, ce qui est moins le cas chez les personnes les plus favorisées. Les anglophones se réfèrent manifestement au principe d'équité pour

L'enquête révèle un profond malaise chez les anglophones du Québec : une faible proportion d'entre eux (40 %) considèrent leur société comme étant plutôt juste, contrairement aux francophones (75 %).

sonnable», la rémunération très élevée du cadre supérieur sera considérée comme excessive.

Le principe d'égalité renvoie quant à lui à diverses formes d'intervention collective (l'intervention étatique, l'intervention d'associations syndicales ou autres) visant à assurer un accès égal à divers biens collectifs et à procurer à chacun un minimum de bien-être. Ainsi, peu de personnes remettront en cause le principe de l'égalité des citoyens dans l'accès aux soins de santé et aux services publics.

Plusieurs observations dans notre enquête confortent l'hypothèse que le sen-

juger la microjustice. Par contre, le sentiment de macrojustice chez les anglophones est construit en référence au principe d'égalité, car ils estiment en très forte majorité que leur groupe linguistique est traité injustement au Québec et que l'État fait peu pour eux du point de vue de l'égalité.

De leur côté, les femmes sont critiques en ce qui concerne la justice sociale aux plans tant macro que micro. Celles qui ont un statut social moins élevé manifestent, par rapport à la microjustice, un sentiment d'insatisfaction plus fort que chez les femmes plus favorisées. Le même

constat est observé chez les hommes. La situation personnelle est jugée selon le principe d'équité, ce qui amène les personnes au bas de l'échelle sociale à être plus critiques. En revanche, lorsqu'on leur demande d'évaluer la macrojustice, les femmes au sommet de l'échelle sociale se montrent plus critiques que les hommes et elles partagent le même sentiment que celles de condition sociale plus modeste. Les femmes se réfèrent au principe d'égalité pour juger l'état de la justice dans la société, car elles partagent l'idée que l'égalité entre les sexes n'est pas encore atteinte, ce qui les affecte toutes.

CONCLUSION

Les clivages dans la représentation que l'on se fait de la justice sociale au sein de la société québécoise sont liés aux raisons

qu'ont les individus de se sentir exclus, de ressentir des injustices, d'être insatisfaits de l'ordre établi. Ces raisons sont évaluées selon les principes d'équité et d'égalité, qui expliqueraient les différences observées dans l'évaluation de la microjustice et de la macrojustice.

La référence au principe d'égalité rendrait compte du malaise ressenti par les anglophones québécois et par les femmes sur le plan de la macrojustice. Quant à la référence au principe d'équité, elle serait responsable du sentiment d'injustice observé parmi les classes populaires, indépendamment du sexe ou du groupe linguistique, par rapport à leur propre situation (microjustice). ◊

Notes et sources, p. 284

CLÉ 17 — INÉGALITÉS SOCIALES

**Le sentiment de justice sociale:
entre équité et égalité**

X

1. Enquête réalisée en mai 2013 par la firme Léger auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise, soit 2727 personnes choisies au hasard dans son panel Web. L'auteur remercie le Fonds du Québec, de recherche Société et culture pour l'aide apportée à la réalisation de cette recherche, ainsi que Catherine Bonneau, Hubert Doyon et David Gaudreault, assistants de recherche au Département de sociologie de l'Université Laval.

2. Pour mesurer le sentiment de microjustice sociale, nous avons retenu comme indicateur l'évaluation que les personnes en emploi font de l'équité de leurs revenus. Soulignons cependant que des résultats semblables ont été obtenus avec d'autres indicateurs, comme la reconnaissance de leurs compétences.